



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Élaboration du schéma régional de cohérence écologique - Trame verte et bleue du Nord-Pas-de-Calais

Préfiguration du
comité régional
Trame verte et bleue
12 juillet 2011





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Déroulement de la réunion



1- Présentation du cadre législatif (DREAL)

2- Présentation du contexte régional : articulation avec les démarches déjà engagées

- a) inventaires et protections existants (DREAL)
- b) schéma régional d'orientation TVB (Région)

3- Méthodologie d'élaboration du SRCE-TV B

- a) modalités de pilotage (DREAL)
- b) expertise scientifique (CBNB)

4- Modalités de concertation - calendrier (Région)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Présentation

du cadre législatif

*Présentation
DREAL*



Loi Grenelle 1

Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (articles 23,24,26 et 29)

⇒ **Objectif de création d'une trame verte et bleue d'ici fin 2012**

Trame verte et bleue : outil visant à stopper la perte de biodiversité et aussi outil d'aménagement du territoire



Loi Grenelle 2

Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

⇒ **Inscription dans le Code de l'Environnement** (art.L.371-1 à L.371-6)
Définition, objectifs SRCE, dispositif de la TVB, lien avec les SDAGE (art. 121 et 122)

⇒ **Inscription dans le Code de l'Urbanisme :**

Intégration des objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques dans les DTADD, SCoT, PLU, CC (art. 13 à 19)



Objectifs de la TVB (art L371-1)

Enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques

En contribuant à :

- 1- diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats et prendre en compte le déplacement des espèces dans le contexte du changement climatique ;
- 2- identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques ;
- 3- atteindre le bon état des eaux et préserver les zones humides ;
- 4- prendre en compte la biologie des espèces sauvages :
- 5- faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces sauvages;
- 6- améliorer la qualité et la diversité des paysages

Quelques éléments de sémantique

Réservoirs de biodiversité

Zones vitales, riches en biodiversité, où les espèces peuvent réaliser l'ensemble de leur cycle de vie : reproduction, alimentation, abri...

Corridors écologiques

Voies de déplacement empruntées par la faune et la flore qui relient les réservoirs de biodiversité : par ex des haies et des bosquets dans un champ, un pont végétalisé sur une autoroute ou un tunnel ...

Continuités écologiques

Association de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques

Trame verte et bleue

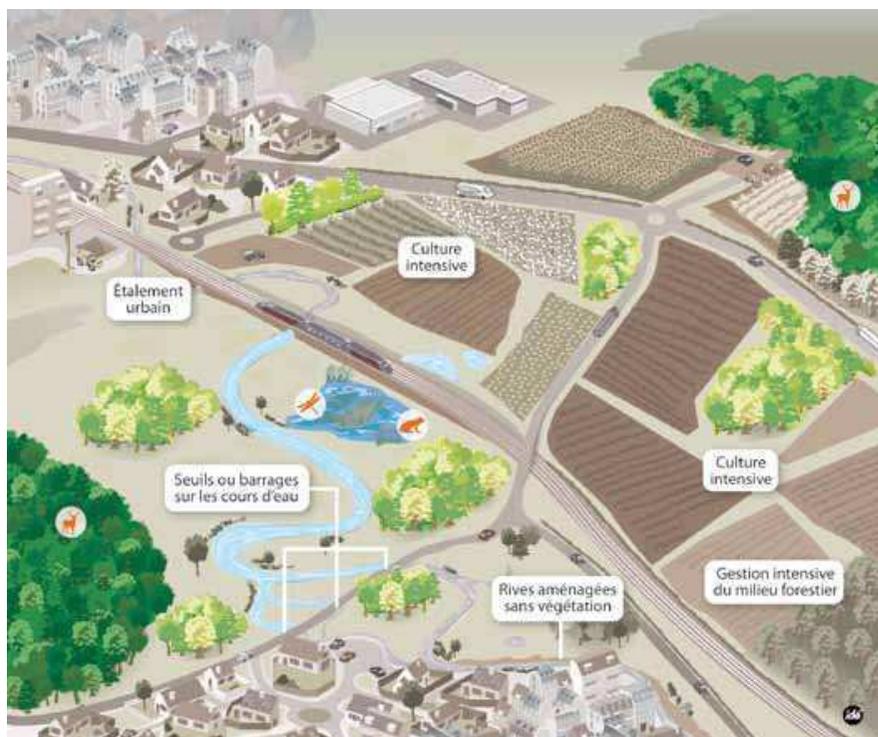
Ensemble de continuités écologiques

Source : communication nationale

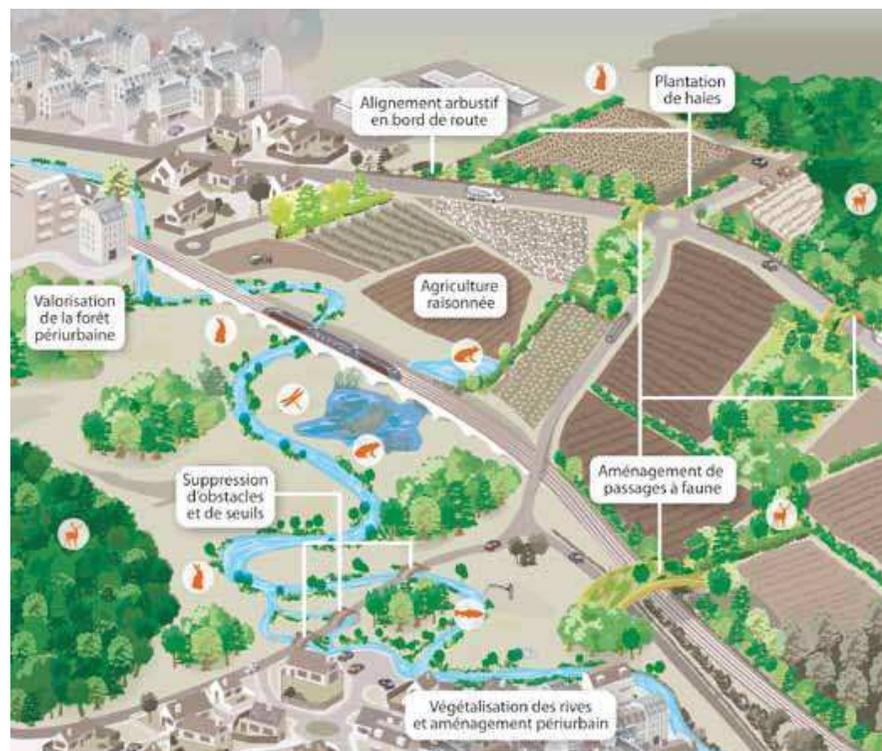


Remettre en bon état les continuités écologiques

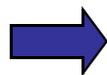
Source : communication nationale



← **Territoire fragmenté (étalement urbain, développement des infrastructures de transport..) peu favorable à la biodiversité**



Aménagement du territoire en faveur de la remise en bon état des continuités écologiques



Définition de la trame verte et bleue (art L371-1)

Composante verte :

Espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité
dont tout ou partie des espaces protégés

- + Corridors écologiques permettant de les relier (espaces, formations végétales linéaires ou ponctuelles)
- + Couverture végétale permanente le long certains cours d'eau (art L.211-14)

Composante bleue :

Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés (art L.214-17)

- + Zones humides nécessaires pour les objectifs de la DCE, notamment les ZHIEP
- + Autres cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité

Définition de la TVB (suite)

Selon la loi, la TVB est constituée d'éléments dont :

- certains répondent à une **définition réglementaire** : espaces issus de zonages de protection ou d'inventaire, cours d'eau classés au titre de l'article L 214-17 du CE, bandes enherbées au titre du L 211-14 du CE
- d'autres sont **laissés à l'appréciation de l'Etat et de la Région** (« espaces naturels, cours d'eau, canaux et zones humides **importants pour la préservation de la biodiversité** »)

Les orientations nationales (art L371-2)

Document cadre :

- ✓ élaboré, mis à jour et suivi par l'État
- ✓ en association avec un comité national « trames verte et bleue »
- ✓ fait l'objet d'un décret en Conseil d'Etat
- ✓ présente dans une 1ère partie : les choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques
- ✓ Présente dans une 2ème partie : Un guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques et comportant un volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique



Sortie du décret prévue pour novembre 2011

Les productions du Comité opérationnel TVB

3 projets de guides consolidés

Guide 1. Enjeux et choix stratégiques

Guide 2. Appui méthodologique à l'élaboration régionale

Guide 3. Prise en compte de la TVB par les infrastructures linéaires de l'État

Un 4ème en cours

Guide 4. TVB et documents d'urbanisme - Sortie 2eme semestre 2011

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) (art L 371-3)

Document cadre :

- ✓ élaboré conjointement par l'Etat et la Région
- ✓ en association avec un comité régional « trames verte et bleue »
- ✓ prend en compte les orientations nationales

Contenu du SRCE (art L 371-3)

Le SRCE comprend :

- a) Une présentation et analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques
- b) Un volet identifiant les composantes de la TVB
- c) Une cartographie comportant la TVB
- d) Les mesures contractuelles à privilégier pour assurer la préservation voire la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités
- e) Les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées

Et un résumé non technique.

Comité régional TVB : Rôle

- Texte de référence : décret du 28 juin 2011
- Lieu d'information, d'échange et de consultation sur tout sujet ayant trait aux continuités écologiques au sein de la région, y compris en ce qui concerne les initiatives et avancées dans les régions voisines, le cas échéant transfrontalières.
- Comité associé à l'élaboration, à la mise à jour et au suivi du SRCE. Il s'assure de la prise en compte des orientations nationales et des éléments pertinents des SDAGE. Il est au minimum saisi pour avis sur le projet de SRCE avant l'enquête publique, ainsi que préalablement aux décisions du Conseil régional et du Préfet de région, chargés d'adopter, de maintenir en vigueur ou de réviser le SRCE.
- Le président du conseil régional et le préfet de région peuvent le consulter sur toute mesure réglementaire, tout document de planification ou projet sur lesquels ils sont amenés à émettre un avis ou prendre une décision, dès lors que cet avis ou cette décision traitent expressément des continuités écologiques identifiées dans le SRCE.
- Il peut être consulté sur les sujets relatifs aux stratégies nationales et régionales de biodiversité

Comité régional TVB : composition

✓ Présidence conjointe assurée par le président du conseil régional et par le préfet de région

✓ constitué de cinq collèges :

	Nombre	Pourcentage atteint	Pourcentage minimum ciblé
Collectivités et EPCI	20	30%	30%
Etat	13	20%	15%
Socio-Professionnel	16	24%	20%
Associations	11	17%	15%
Scientifiques	6	9%	5%
Total	66		85%

✓ La composition du comité est arrêtée conjointement par le président du conseil régional et le préfet de région pour une durée de six ans.

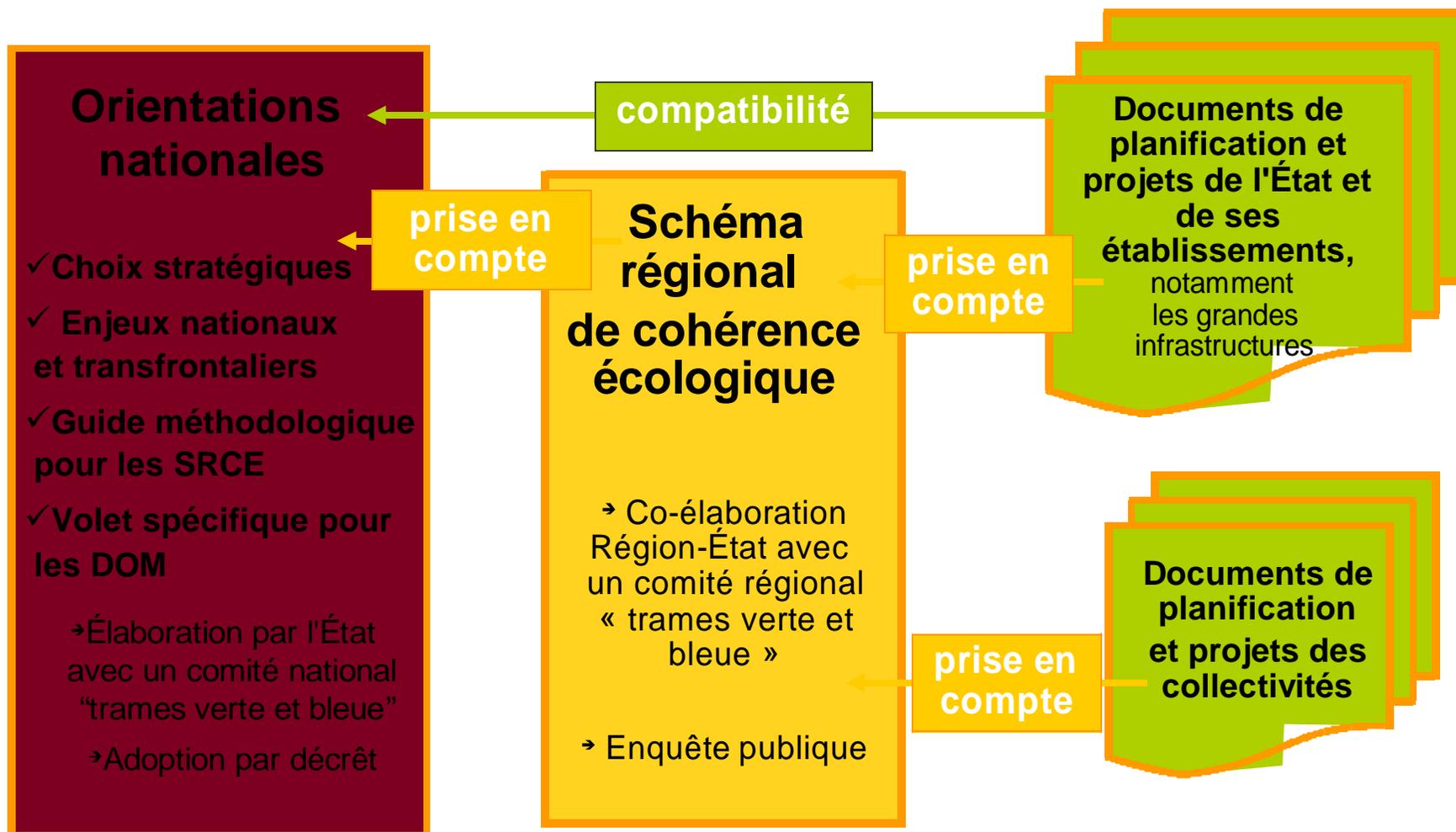
Effets juridiques du SRCE (art L371-2 et 371-3)

Les documents de planification et les projets de l'État, des collectivités et de leurs groupements :

- prennent en compte les SRCE
- et précisent les mesures permettant d'éviter, de réduire et le cas échéant de compenser les atteintes aux continuités écologiques que la mise en œuvre de ces documents de planification et projets sont susceptibles d'entraîner.



Effets juridiques du SRCE (art L371-2 et 371-3)



Les SRCE prennent en compte les éléments pertinents des SDAGE actuels.
Les SDAGE 2015 comprendront la mise en place de la trame bleue figurant dans les SRCE adoptés.

Procédure d'élaboration du SRCE

Élaboration du SRCE

étude(s)
+ avis CRSPN

- ✓ **Copilotage État – Région du SRCE**
- ✓ **Comité régional Trame verte et bleue :**
départements, groupements de communes compétents en aménagement du territoire ou urbanisme, communes, parcs nationaux, parcs naturels régionaux, associations protection de l'environnement agréées, partenaires socioprofessionnels,...

Projet de SRCE

3 mois

- ✓ **Transmission aux communes concernées**
- ✓ **Avis des départements, communautés urbaines, communautés d'agglomérations et communautés de Communes, Parcs naturels régionaux**

- Enquête publique régionale
- Délibération du Conseil régional
- Adoption par arrêté du Préfet de région

Projet de SRCE + avis

**SRCE
validé**

- Tenu à disposition du public
- Porté à connaissance aux communes et groupements compétents en matière d'urbanisme



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Présentation du contexte régional : articulation avec les démarches engagées



Inventaires et protections existants

Connaissance et valorisation des données

- Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) (2007): développer la connaissance scientifique et l'observation du patrimoine naturel; organiser les systèmes d'information => Réseau des Acteurs de l'Information Naturaliste en région
- 2010: Conservatoire faunistique régional
- Cartographie des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) (années 80, mise à jour en 2011)
- Cartographie des ZNIEFF mer en cours





Mettre en oeuvre la stratégie nationale de création d'aires protégées

- Objectifs nationaux: placer sous protection forte 2% du territoire national d'ici 10 ans – mieux prendre en compte les besoins des espèces et habitats qui nécessitent une protection
- Mise en place des aires marines protégées afin de couvrir 10% des eaux placées sous la souveraineté de l'État d'ici 2015: 10 parcs naturels marins sont en projet à travers la France
- Déclinaison régionale: proposer des sites candidats au terme d'une concertation élargie (novembre 2011) – milieu marin: projet de Parc Naturel Marin des trois estuaires)

Natura 2000 terre et mer



- Réseau Natura 2000: préserver les espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire (36 sites terrestres et 6 sites marins) (élaboration des Docob, contractualisation, régime d'évaluation des incidences)
- Sites marins: mettre en place les comités de pilotage et lancer l'élaboration des Docob d'ici à 2012
- Sites terrestres: finaliser les Docob d'ici à 2012 et assurer leur mise en œuvre

Espèces protégées et envahissantes

- Mise en œuvre de 7 plans nationaux d'actions en faveur d'espèces menacées d'extinction (Odonates, Liparis de Loesel, etc.)
- Élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Intégration de ces enjeux dans les plans de contrôle polices de l'environnement



Espèces protégées : mettre en oeuvre la séquence «éviter, réduire, compenser»

- Mise en œuvre de la réglementation en faveur des espèces protégées
- Incitation des maîtres d'ouvrages à intégrer la préservation de la biodiversité
- Contrôle des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts



Avis et porters à connaissance

- Porter à connaissance que réalise l'État vis-à-vis des porteurs de projets dans l'objectif d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux
- Avis rendus dans les procédures d'autorisation
- Avis que rend l'État au titre de l'autorité environnementale: qualité des études d'impact et prise en compte effective de l'environnement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Présentation du contexte régional : articulation avec les démarches engagées

*Présentation
Conseil régional*

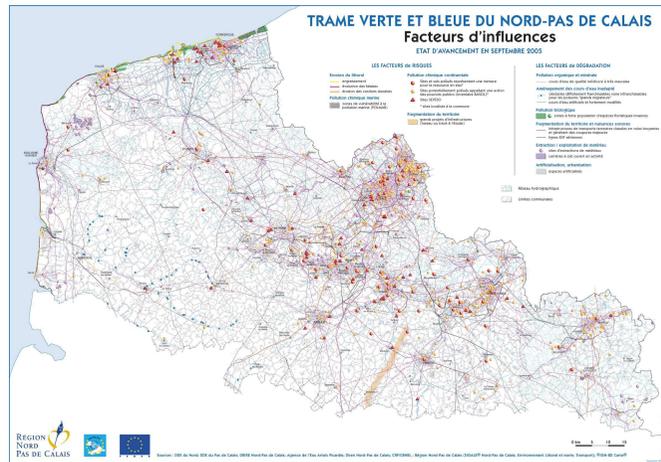
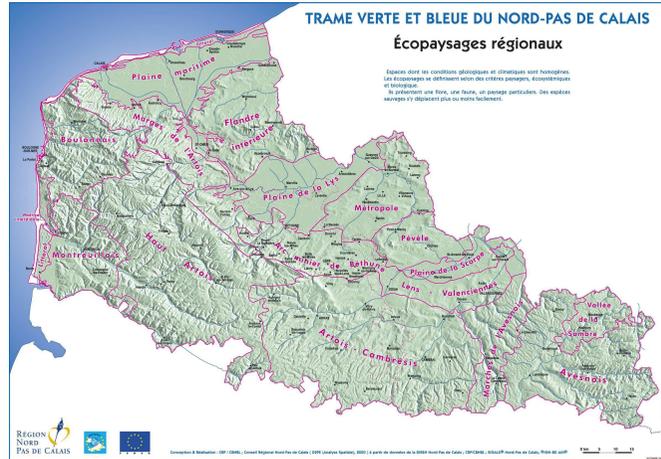
Une région de contrastes

- Diversité des paysages et des milieux naturels trop souvent résiduels et fragmentés :
 - 8% de boisement
 - 1/4 des espèces menacées de disparition
- 3.000 ha/an de terres agricoles consommées par l'urbanisation
- 2/3 des communes concernées par un risque naturel
- 3 Parcs Naturels Régionaux (21% du territoire) :
Scarpe-Escaut, Caps et Marais d 'Opale, Avesnois

Le contexte

- **1992** : « Contrats de corridors biologiques »
- **2002** : Rapport Denny Consultant
 - ↳ sensibilisation des élus régionaux et du territoire
- **2003 - 2005** : Programme Interreg avec le Kent
 - « Conservation de l'infrastructure naturelle transfrontalière »
 - ↳ Atlas Trame Verte et Bleue
 - Avec phases de concertation (cf. tableaux)

L'atlas régional de la Trame verte et bleue

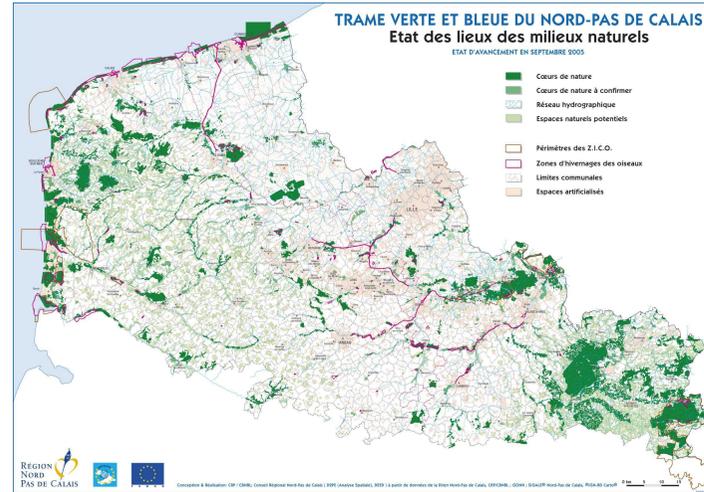


RÉGION
NORD
PAS DE CALAIS



ATLAS RÉGIONAL DE LA TRAME VERTE ET BLEUE CAHIER MÉTHODOLOGIQUE

Rédaction : Frédéric Houdoux
Centre Régional de Phytosociologie Conservatoire botanique national de Baillieu



Une démarche scientifique partagée

Une base de données scientifique réalisée par le Centre régional de Phytosociologie, le Conservatoire des Sites naturels et le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord Pas de Calais :

En lien avec un réseau d'expert (cf. CSRPN)

- cœurs de nature
- corridors
- espaces à renaturer

Un outil cartographique consultable sur Internet

↳ **Schéma régional d'orientations, inscrit dans le SRADT**

Une démarche scientifique partagée

Séance plénière du 22 novembre 2006 :

Validation du SRADT avec SRTVB

Séance plénière du 28 mars 2007 :

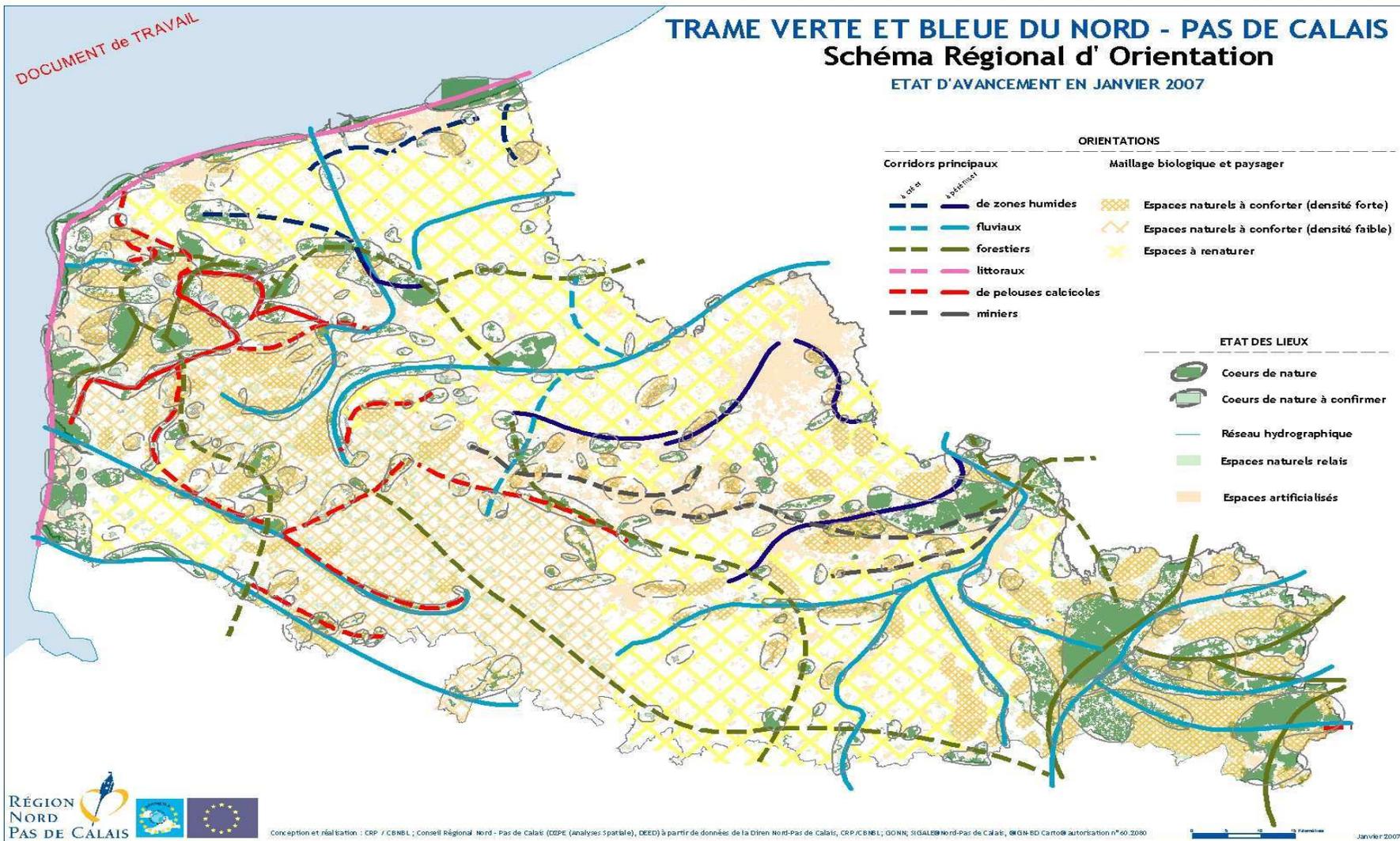
Présentation du rapport d'orientation TVB

Le schéma régional d'orientation

DOCUMENT de TRAVAIL

TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD - PAS DE CALAIS Schéma Régional d'Orientation

ETAT D'AVANCEMENT EN JANVIER 2007



Une animation territorialisée

Des enjeux spécifiques à chaque territoire

2 niveaux d 'enjeux prédéfinis par territoire (PNR, Pays, Agglo)

- régional
- infra régional/local

Croisement avec les propositions des collectivités

↪ **Co-construction d 'un projet à l 'échelle locale**

Les schémas locaux de Trame verte et bleue

Un cahier des charges - type :

- Un **diagnostic environnemental et foncier** du territoire
- Une **stratégie territoriale pour la biodiversité**
- Un “ **plan d’actions trame verte et bleue** ” phasé et hiérarchisé
- La **pré-faisabilité des 2 ou 3 premières actions prioritaires**
- Une **animation des acteurs** pour appropriation des enjeux

Exemple du Pays du Ternois

Enjeux régionaux:

- Protéger l'ensemble du coteau calcaire des Monts de Boffles
- Protéger les rivières d'intérêt régional (Ternoise, Canche, Authie)

Enjeux infra régional/local:

- Reconstituer une continuité le long des corridors pelousaires
- Préserver les prairies et le maillage bocager existant
- Poser les jalons de constitution de corridors forestiers

L 'action régionale auprès des territoires

- Un porter à connaissance

Atlas TVB, définition et hiérarchisation des enjeux

- Actions ciblées par rapport au potentiel existant et aux spécificités territoriales :

Exercice de la compétence RNR

Programme d 'actions des PNR

Contractualisations avec les pays

Appels à projet thématiques (zones humides / Boisement,...)

Politiques de droit commun,

- Actions de connaissance, de sensibilisation et de conseil



Périmètre du SCOT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin

Schéma Régional d'Orientation

Avertissement : document d'orientation ayant vocation à être affiné par les territoires de projet pour aboutir à une carte opérationnelle.

Corridors biologiques

- fleuve
- de zones humides
- forestiers
- de pelouses calcicoles
- de landes et pelouses acidophiles
- de falaises
- de dunes
- miniers
- de complexes de biotopes
- d'autres milieux

Espaces à renaturer

- zones humides
- bocages
- forêts
- bandes boisées ou enherbées
- pelouses calcicoles
- autres milieux

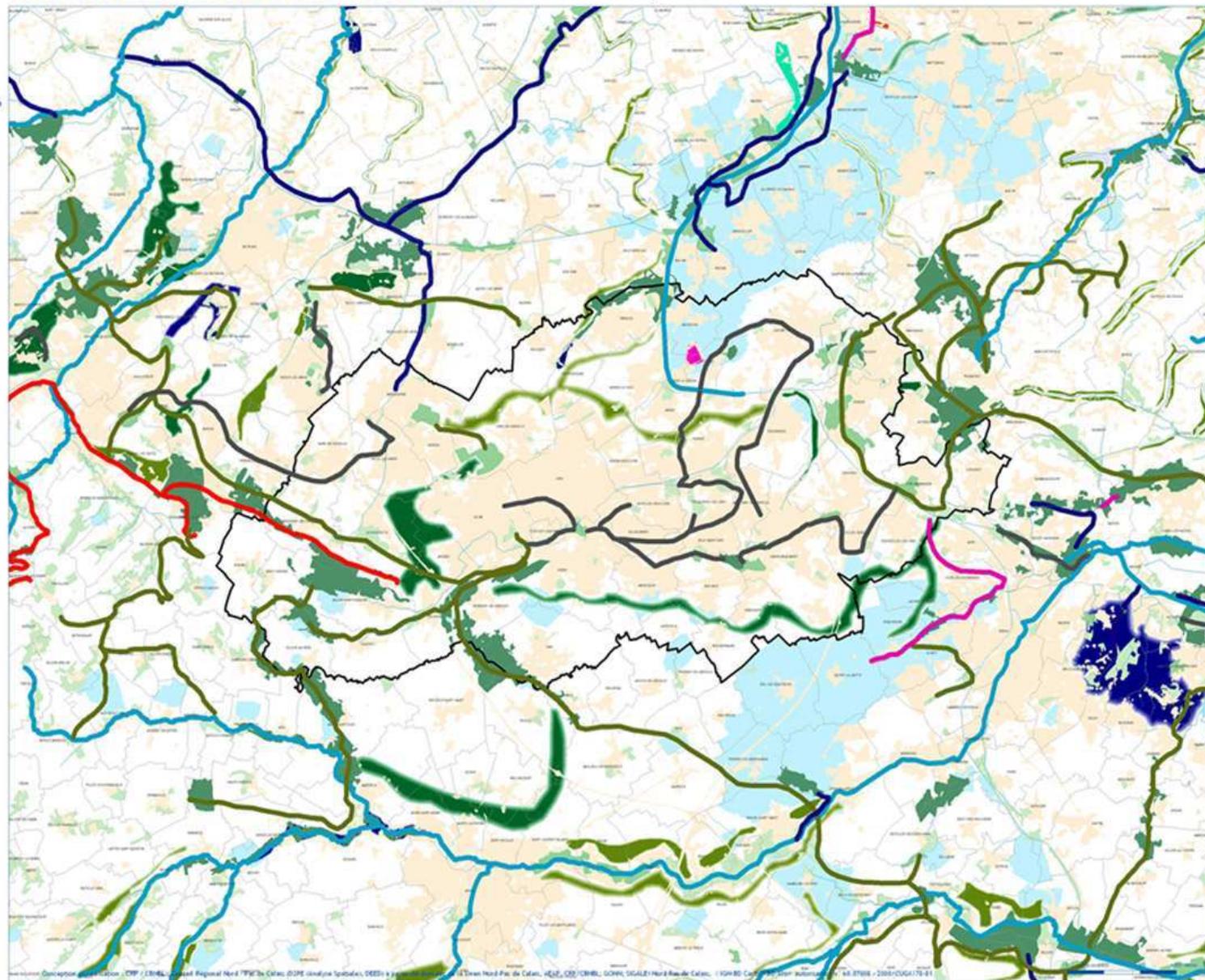
Protection de la ressource

- périmètre de protection de captages d'eau
- zones d'inondation à maintenir

Etat des lieux des milieux naturels

- Coeurs de nature
- Coeurs de nature à confirmer
- Réseau hydrographique
- Espaces naturels relais

- Limites communales
- Espaces artificialisés





Zone d'intérêt du projet Parc de la Dendre

Schéma Régional d'Orientation

Avertissement : document d'orientation ayant vocation à être officialisé par les services de projet pour aboutir à une carte opérationnelle.

Corrélations biologiques

- rivières
- de zones humides
- forêts
- de pelouses calcicoles
- de landes et pelouses acides
- de falaises
- de dunes
- rivières
- de complexes de biezpes
- autres milieux

Espaces à restaurer

- zones humides
- bocages
- forêts
- landes balisées ou enherbées
- pelouses calcicoles
- autres milieux

Protection de la ressource

- périmètre de protection de captage d'eau
- zones d'inondation à maîtriser

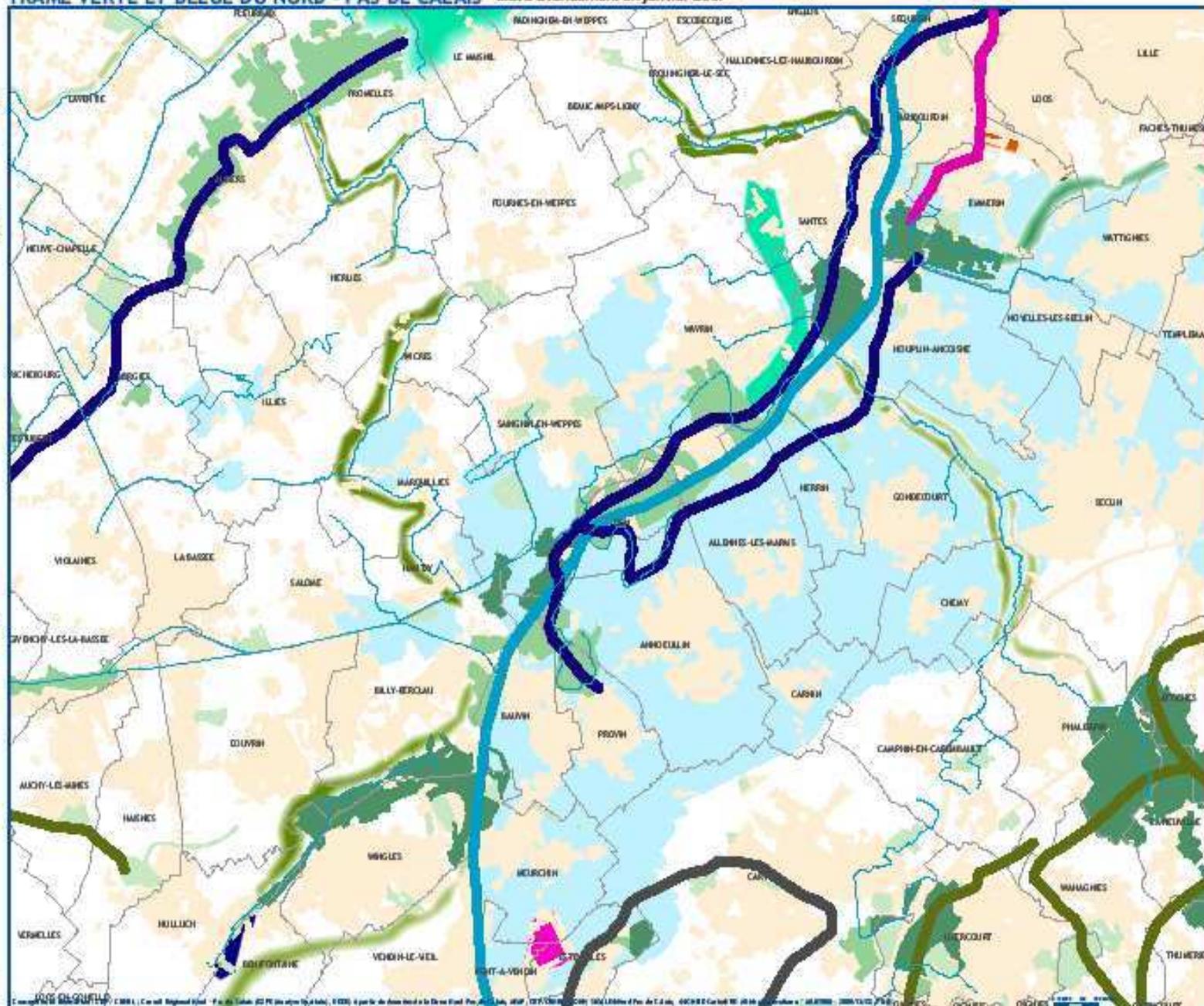
Etat de lieu des milieux naturels

- Cours de nature
- Cours de nature à confirmer
- Réseau hydrographique
- Espaces naturels ruraux

- Limites communales
- Espaces artificialisés

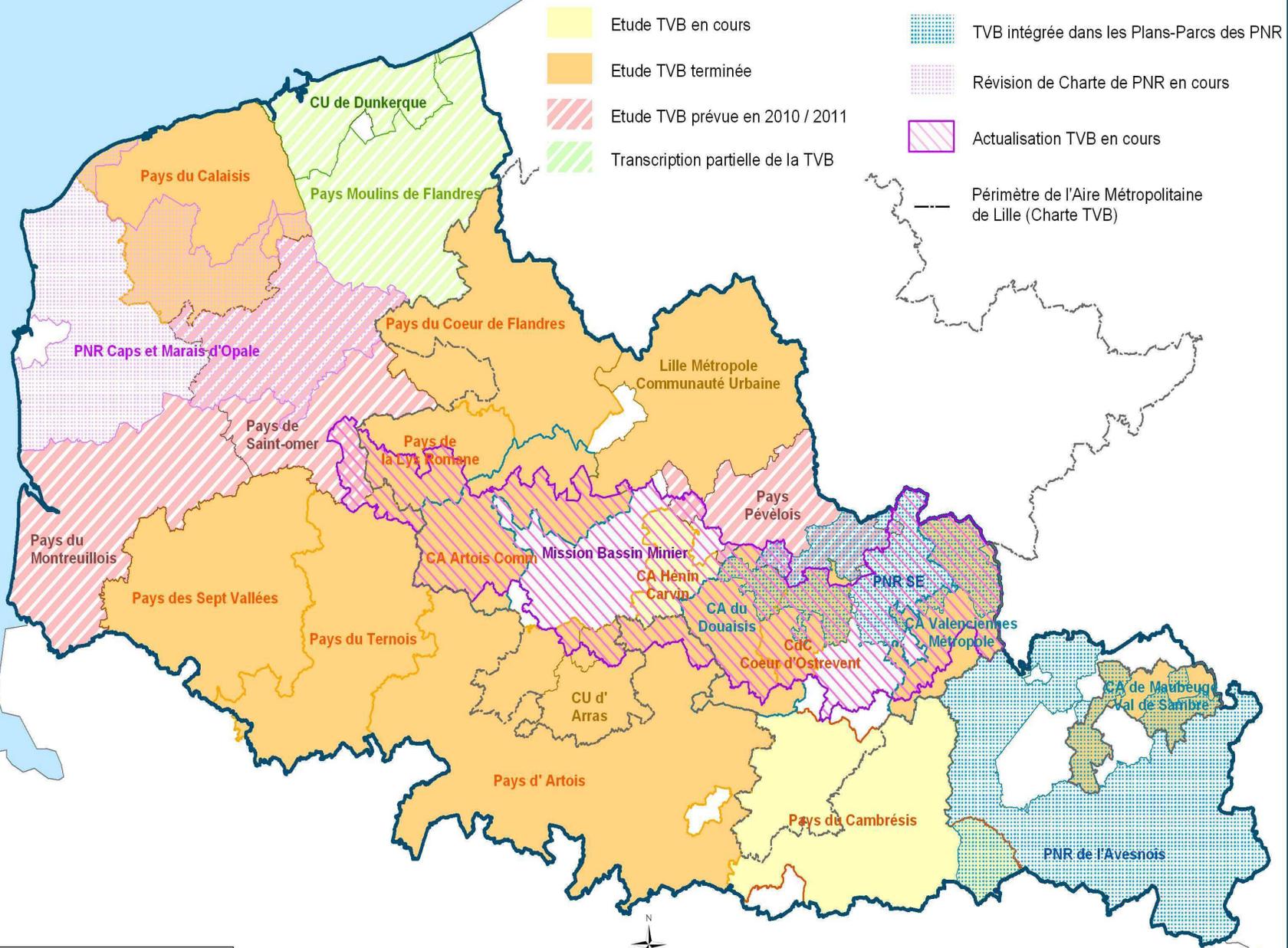


TRAME VERTE ET BLEUE DU NORD - PAS DE CALAIS - état d'avancement en janvier 2007

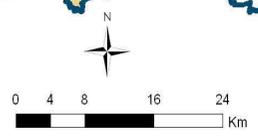


TRAME VERTE ET BLEUE EN NORD-PAS DE CALAIS

état d'avancement en septembre 2010 des Trames Vertes locales




 Développement Durable
 Prospective - Evaluation
 Sources :
 - Limites administratives : ©IGN - BD Cartho® (2007)
 Autorisation IGN n°60-07008 - 2000/CUGX/78-81



Réalisation : SIGALE® Nord - Pas de Calais - Octobre 2010





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Méthodologie d'élaboration du SRCE-TVB



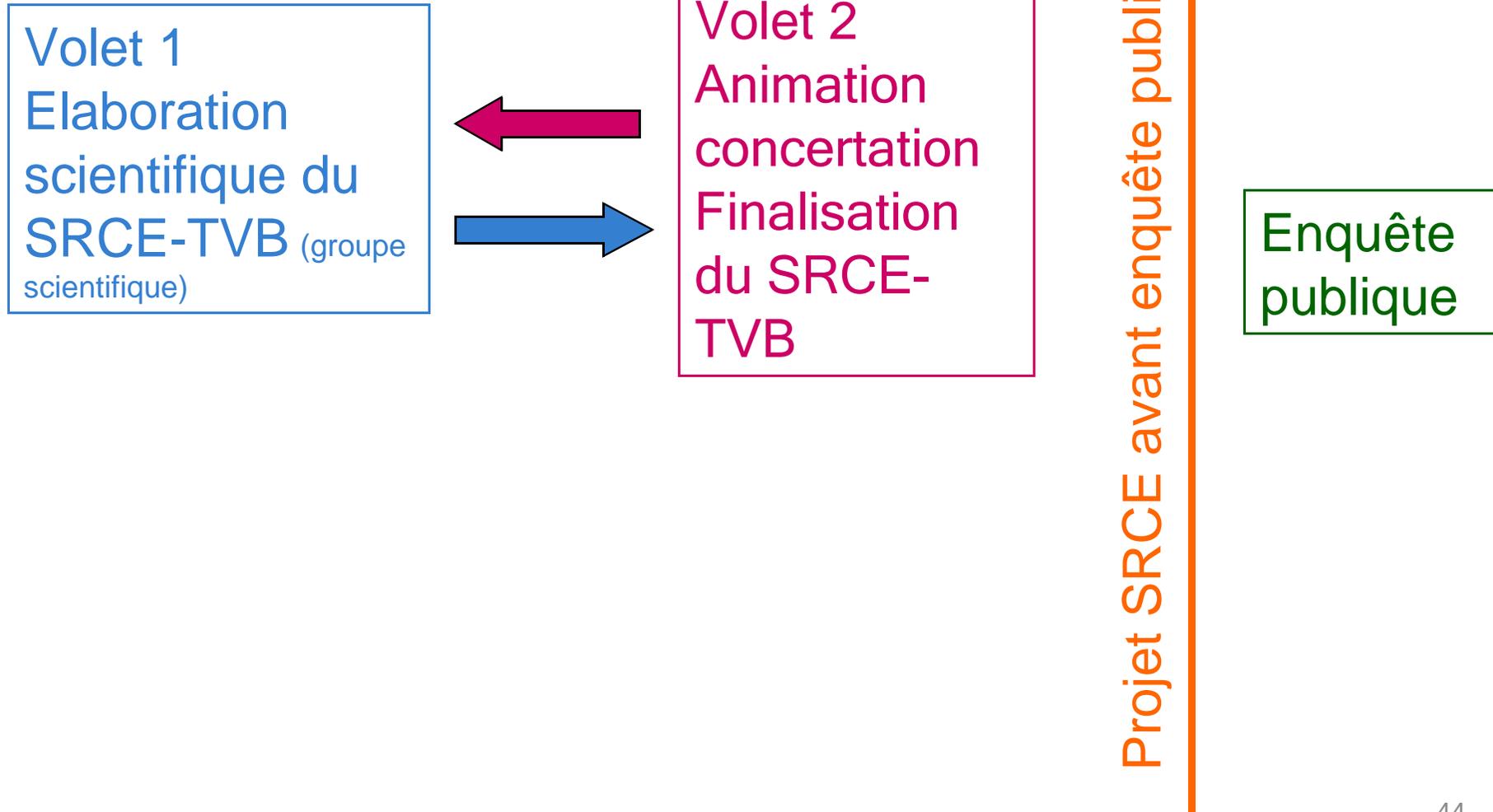
Modalités d'élaboration du SRCE-TVB

Méthodologie retenue = méthodologie du Schéma régional Trame verte et bleue.

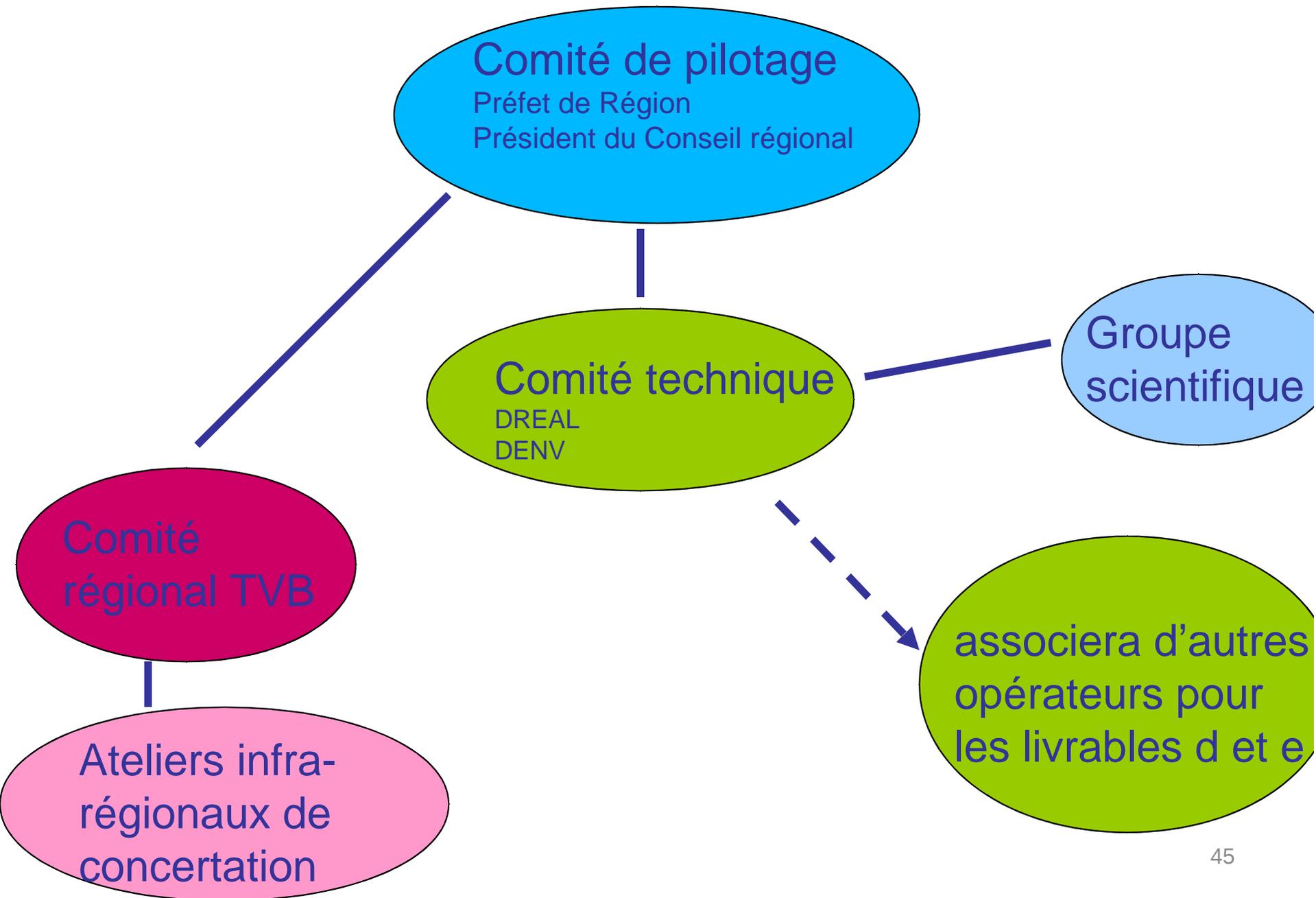
... qui pourra être amendée en fonction de l'actualisation et des éléments émanant du cadre législatif.

SRCE – TVB : basée avant tout sur la mise à jour du Schéma Régional Trame Verte et Bleue

Modalités d'élaboration du SRCE-TVB



Modalités de pilotage



Volet 1 : Elaboration scientifique du SRCE-TVB

I- Identification des enjeux et composantes de la TVB

II- Identification des mesures



I- Identification des enjeux et composantes de la TVB

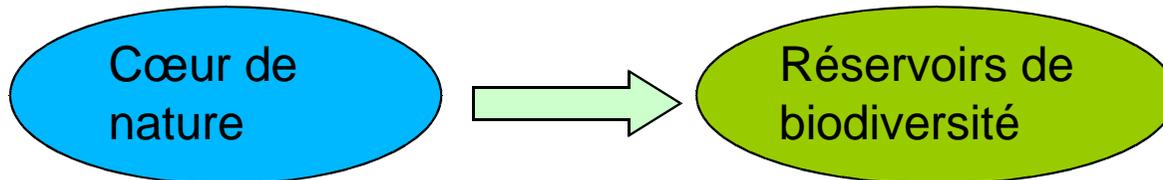
Remarque préliminaire : clarification du vocabulaire

Rédaction d'un glossaire définissant quelques notions clé du SRCE-TVB et notamment ceux du code de l'environnement.

Ex. de termes à définir : continuités écologiques, corridors écologiques, les espaces importants pour la biodiversité, réservoirs de biodiversité, sous-trame, milieux, ...

➔ Ce glossaire permettra en particulier de faire une correspondance avec les termes du schéma régional d'orientation TVB de 2007.

Ex :



I- Identification des enjeux et composantes de la TVB (suite)

1- Identification des enjeux de la TVB (livrable a du SRCE)

- Identifier les enjeux en terme de biodiversité,
- Identification des unités paysagères et leurs enjeux,
- Analyse des éléments de fragmentation,
- Analyse des processus socio-économiques et/ou dynamique du territoire avec impacts sur la TVB,
- Analyse des enjeux d'intégration de la nature en ville,

Et prise en compte des critères de cohérence nationale

Dans l'attente du décret, liste suivante fournie à titre indicatif par le guide COMOP :

- besoins de connectivité des espèces appartenant à la liste d'espèces chargées d'assurer la cohérence nationale de la Trame verte et bleue,
- besoins de liaison des habitats appartenant à la liste régionale des habitats chargés d'assurer la cohérence nationale de la Trame verte et bleue,
- espaces déterminants pour les milieux aquatiques et humides de la Trame verte et bleue ;
- zonages de protection ou de connaissance,
- cohérence interrégionale et transfrontalière.

I- Identification des enjeux et composantes de la TVB (suite)

2- Identification des composantes de la TVB et cartographie (livrable b et c du SRCE)

2-1 Mise à jour des données du Schéma régional TVB

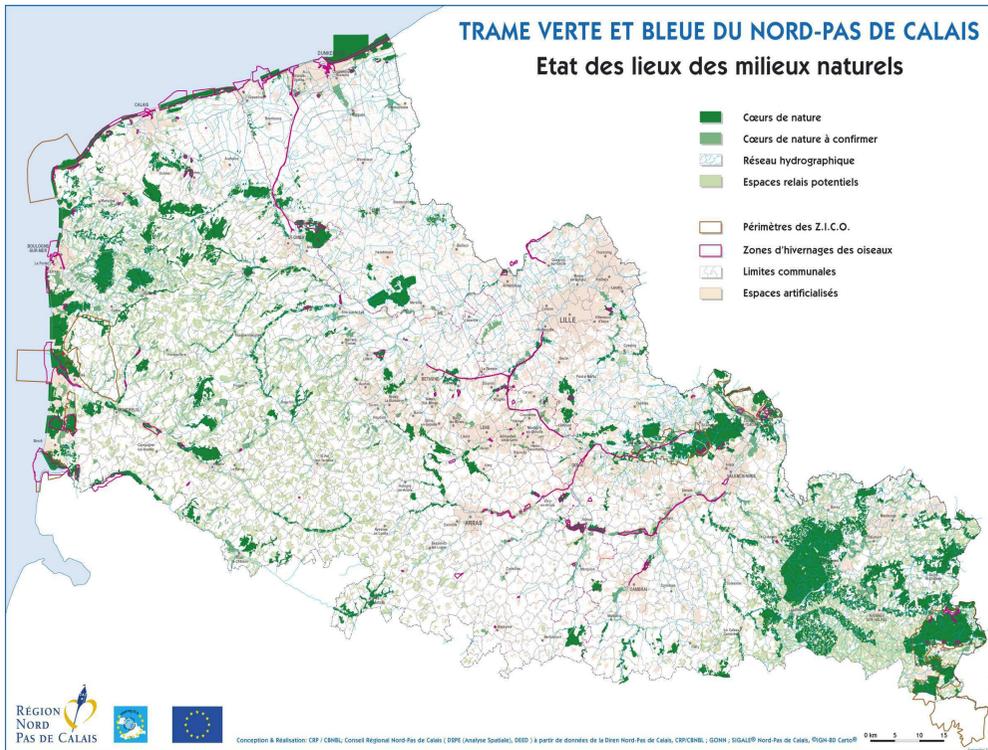
2-2 Analyse scientifique par milieu

2-3 Analyse des éléments d'orientation du SRTVB au regard des résultats de l'analyse scientifique par milieu

2-4 Cartographie

2-1 Mise à jour des données du Schéma régional TVB

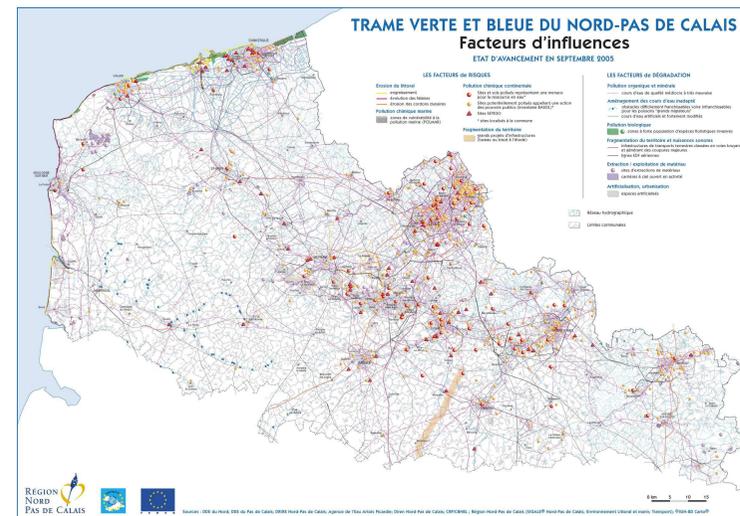
- Mise à jour de la carte de l'état des lieux des milieux naturels ...



... Au regard des données naturalistes actualisées (ZNIEFF de type 1, espèces)

... Au regard des données d'occupation du sol actualisées

- Mise à jour de la carte des facteurs d'influence



2-2 Analyse scientifique par milieu

Phase essentielle qui permettra d'alimenter la partie textuelle du SRCE (livrable b).

Cette analyse par milieu nécessite de :

1- lister les milieux ou sous-trames concernés et définir des regroupements de milieux si nécessaire.

2- Produire, pour chacun des milieux, des éléments scientifiques accessibles pour des non spécialistes :

- décrire le milieu et ses fonctionnalités,
- décrire la notion de continuité, de corridor et de bon état du milieu,
- décrire les moyens d'éviter ou réduire les impacts aux continuités écologiques,
- décrire les moyens de remettre en bon état les milieux nécessaires aux continuités écologiques.

2-2 Analyse scientifique par milieu (suite)

3- Définition et discussion de la notion de continuité écologique, corridor et bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques .

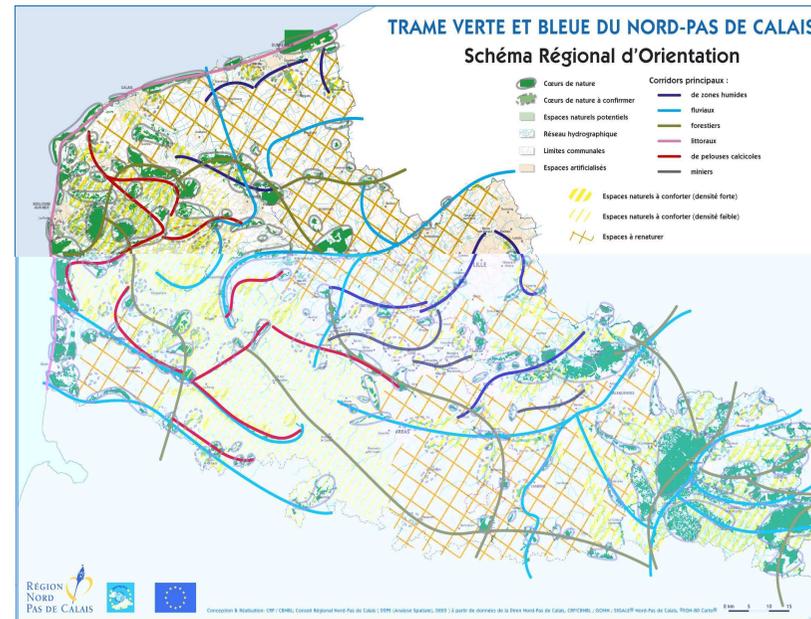
4 - Principes pour guider les porteurs de projet afin d'éviter les atteintes aux continuités écologiques

5- Principes pour guider les porteurs de projet pour la création et la restauration des continuités écologiques

6- Rédaction de fiches scientifiques vulgarisées de synthèse

2.3. Analyse des éléments d'orientation du SRTVB au regard de l'analyse scientifique par milieu

1- Relecture et mise à jour de la carte des orientations



2- Relecture et mise à jour des objectifs par écopaysages

Le groupe scientifique proposera à la lumière de cette analyse, d'éventuels compléments à intégrer dans le SRCE - TVB

2-4 cartographie

- Une carte de synthèse du SRCE-TVB comprenant au minimum les réservoirs de biodiversité, les sous-trames et les éléments fragmentants. Il est préconisé au niveau national que cette cartographie soit réalisée au 1 : 100 000ème.
- Sur le plan régional, les cartes seront également fournies aux échelles retenues pour le SRTVB (mise à jour) (1 : 170 000 et 1 : 50 000)
- Une carte par sous-trame faisant apparaître la fonctionnalité des continuités écologiques de chacune des sous-trames,
- Une carte schématique reprenant les éléments de la carte de synthèse,
- Une carte spécifique sur la fragmentation.

II- Identification des mesures

Livrables d et e

-Proposer des objectifs prioritaires de préservation/remise en bon état

- Recommandations de mesures contractuelles (livrable d) et de mesures pour accompagner les communes (livrable e)

Exemple de recommandations : préconiser des bandes enherbées le long des cours d'eau, soutenir le projet de chemin de la craie etc...)

- Suivi et évaluation du SRCE-TVB

Proposer des indicateurs de suivi et d'évaluation, sur la base notamment des propositions issues du groupe de travail national suivi - évaluation de la mise en oeuvre de la TVB.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement



RÉGION
Nord-Pas de Calais

Concertation et calendrier d'élaboration

*Présentation
Conseil Régional*

Actualisation du SRADT en cours :

Présentation d'un avant projet en janvier 2012

=> validation en séance plénière à l'automne 2012

Avec volet « Biodiversité - TVB »

Elaboration du SRCE - TVB

Analyse scientifique et rédaction des livrables

Mai à novembre 2011

Concertation via les ateliers infra régionaux

octobre à décembre 2011

Finalisation du projet de SRCE – TVB

octobre à décembre 2011

Elaboration du SRCE - TVB

Consultation des acteurs

février – mars – avril 2012

Enquête publique

juin – juillet 2012

Délibération

Automne 2012 (validation du SRCE – TVB dans le cadre de la validation du SRADT)

merci de votre attention ...

